

OUVERTURE DES SOUMISSIONS – TRAVAUX DE PAVAGE – CHEMIN DE LA RIVIÈRE NORD

Personnes présentes: Madame Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Nicole Garant, secrétaire-trésorière adjointe, Monsieur Claude Sylvain, maire, Monsieur Gaston Rouleau, ingénieur, Madame Marie-Ève Breton, Pavages Maska, Monsieur Robert Picard, Sintra, Monsieur Nicolas Côté, Pavage Dujour.

Les soumissions ont été ouvertes le 22 juin 2016 à 11h01.

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (incluant taxes)
- Eurovia	148 678,77\$ incluant les taxes
- Sintra	183 609,00\$ incluant les taxes
- Pavage Dujour	221 096,93\$ incluant les taxes
- Pavage Maska inc.	199 767,57\$ incluant les taxes

Sylvie Champagne, directrice générale et gma

Nicole Garant, secr.-très. adjointe

OUVERTURE DES SOUMISSIONS – TRAVAUX DE RÉPARATION ET PAVAGE – RUES MUNICIPALES – TECQ 2016

Personnes présentes: Madame Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Nicole Garant, secrétaire-trésorière adjointe, Monsieur Claude Sylvain, maire, Monsieur Gaston Rouleau, ingénieur, Madame Marie-Ève Breton, Pavages Maska, Monsieur Robert Picard, Sintra, Monsieur Nicolas Côté, Pavage Dujour.

Les soumissions ont été ouvertes le 22 juin 2016 à 11h01.

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (incluant taxes)
- Eurovia	530 164,40\$ incluant les taxes
- Sintra	487 357,87\$ incluant les taxes
- Pavage Dujour	505 292,36\$ incluant les taxes
- Pavage Maska inc.	555 847,32\$ incluant les taxes

Sylvie Champagne, directrice générale et gma

Nicole Garant, secr.-très. adjointe

OUVERTURE DES SOUMISSIONS – CAMION 10 ROUES ET ÉQUIPEMENTS

Personnes présentes: Madame Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Nicole Garant, secrétaire-trésorière adjointe, Monsieur Matthieu Corriveau, chef d'équipe aux travaux publics, Monsieur Sylvain Charest, Les camions Inter-Estrie 1999 Inc., Monsieur Marc Charron, Équipements lourds Papineau inc., Monsieur Jean-Marc Tardif, Tardif Diesel Inc.

Les soumissions ont été ouvertes le 27 juin 2016 à 11h01.

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (incluant taxes)
- Tardif Diesel Inc.	249 262,35\$ incluant les taxes
- Les camions Inter-Estrie inc.	256 303,42\$ incluant les taxes
- Équipement lourds Papineau inc.	242 168,03\$ incluant les taxes

Sylvie Champagne, directrice générale et gma

Nicole Garant, secr.-très. adjointe

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND

Lundi, le 04 juillet 2016 sous la présidence du maire, Monsieur Claude Sylvain, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 19h00.

Sont présents Madame la conseillère :	Manon Jolin
Messieurs les conseillers :	Gérard Messier
	Adam Rousseau
	Yvon Larochelle
	Michel Frappier
	Yves Jolin

Ainsi que la directrice générale
et secrétaire-trésorière : Sylvie Champagne

Il y a 04 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Claude Sylvain, souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

*** Réflexion

- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
- 2.0 Régularité convocation et constat de quorum;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Procès-verbal :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal du 06 juin 2016 ;
 - Info 4.2 Suivi du procès-verbal du 06 juin 2016;
- 5.0 MRC :
 - Info 5.1 Suivi de la rencontre du 15 juin 2016 ;
- 6.0 Correspondance:
 - 6.1 Parc rues Paquet et Leblond;
 - 6.2 75^e anniversaire des Chevaliers de Colomb ;
 - 6.3 Panneaux « signal avancé d'arrêt d'autobus scolaire » ;
 - 6.4 Adoption du bordereau de correspondance du 30 mai au 23 juin 2016;
- 7.0 Administration générale :
 - Info 7.1 Indicateurs de gestion 2015 ;
 - Info 7.2 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 juin 2016 ;
- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Sécurité publique:
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Acceptation des frais – tablier du pont du chemin de la Rivière sud ;
 - 10.2 Soumissions : travaux de pavage sur le chemin de la Rivière nord ;
 - 10.3 Soumissions : travaux 2016 du programme TECQ 2014-2018 ;
 - 10.4 Soumissions : achat d'un camion 10 roues et équipements ;
 - 10.5 Dossier TAT 2016-001 ;
 - 10.6 Travaux de stabilisation dans un fossé du rang 5 nord ;
- 11.0 Hygiène du milieu :
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Adoption du règlement 2016-200 décrétant la tarification pour les services de la personne désignée pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales ;
 - 12.2 Entente sur l'occupation du domaine public – 163 chemin Dion ;
 - 12.3 Ordonnance 43 et 55 rang 2 nord ;
- 13.0 Loisirs et culture:
 - 13.1 Entente de droit de passage – sentier pédestre ;
 - 13.2 Disposition d'un ordinateur ;
 - 13.3 Disposition d'une table de ping pong ;
 - 13.4 Réparation des fondations d'une partie du stationnement du CCFGL ;
 - 13.5 Programme « soutien à l'action bénévole 2016-2017 » ;
 - 13.6 Fond d'aide au développement du milieu ;
 - 13.7 Programme de récupération hors foyer ;
 - 13.8 Demande de location à titre gratuit du terrain de balles ;
 - 13.9
- 14.0 Comptes soumis pour approbation ;
- 15.0 Affaires nouvelles :
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement ou levée de la séance.

147-07.2016 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

QUE l'item 6.1 soit retiré;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point «Affaires nouvelles» ouvert.

ADOPTION : 6 POUR

148-07.2016 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 06 JUIN 2016

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 06 juin 2016 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 06 juin 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 6 POUR

*** **4.2 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 06 JUIN 2016**

La directrice générale ne résume aucun dossier.

*** **5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 15 JUIN 2016 – MRC**

Monsieur le maire, Claude Sylvain résume les états financiers au 31 décembre 2015 et résolution du projet d'interconnexion Québec-New Hampshire.

149-07.2016 6.2 75^E ANNIVERSAIRE DES CHEVALIERS DE COLOMB

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 23 mai 2016 des Chevaliers de Colomb annonçant leur 75^e anniversaire de fondation et l'organisation d'une journée familiale, samedi le 17 septembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers qu'une somme de 50,00\$ soit remise aux Chevaliers de Colomb.

ADOPTION : 6 POUR

150-07.2016 6.3 PANNEAUX « SIGNAL AVANCÉ D'ARRÊT D'AUTOBUS SCOLAIRE »

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 08 juin 2016 de la Commission scolaire des Sommets demandant l'installation de panneaux « signal avancé d'arrêt d'autobus scolaire » à l'intersection de la rue du Hameau et du rang 2 dans les deux directions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de 2 panneaux « signal avancé d'arrêt d'autobus scolaire » à être installés par l'équipe de voirie.

ADOPTION : 6 POUR

151-07.2016 6.4 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 30 MAI AU 23 JUIN 2016

Il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 30 mai au 23 juin 2016.

ADOPTION : 6 POUR

*** **7.1 INDICATEURS DE GESTION 2015**

La directrice générale dépose le rapport 2015 sur les indicateurs de gestion. Chaque élu a reçu copie dudit rapport.

*** **7.2 ÉTATS COMPARATIFS DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 30 JUIN 2016**

La directrice générale résume les états financiers au 30 juin 2016. Les revenus sont de 2 035 520,56\$ comparativement à un budget de 2 507 990,00\$. Les dépenses sont de 1 213 819,33\$ sur un budget de 2 282 050,00\$. Les immobilisations sont de 75 473,34\$ versus un budget de 98 940,00\$ pour un excédent à date de 746 227,89\$.

*** **8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de la part des personnes présentes.

*** **9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet n'est discuté.

152-07.2016 10.1 ACCEPTATION DES FRAIS – TABLIER DU PONT DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE SUD

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des factures en référence aux matériaux utilisés pour la réparation effectuée par l'équipe de voirie sur le tablier du pont du chemin de la Rivière sud;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les frais au montant total de 4 480,50\$ incluant les taxes pour la réparation du tablier du pont du chemin de la Rivière sud ;

ET QUE cette dépense soit assumée par la réserve des carrières sablières.

ADOPTION : 6 POUR

153-07.2016 10.2 SOUMISSIONS – TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE NORD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a lancé un appel d'offres public pour des travaux de pavage sur le chemin de la Rivière nord ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 4 soumissions, à savoir :

Eurovia Québec Construction Inc.	148 678,77\$ incluant taxes
Sintra inc.	183 609,00\$ incluant taxes
Construction & Pavage Dujour	221 096,93\$ incluant taxes
Pavages Maska	199 767,57\$ incluant taxes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait examiner la conformité du plus bas soumissionnaire par l'ingénieur au dossier et que celui-ci a fait les recommandations nécessaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'attribuer à la compagnie Eurovia Québec Construction Inc. le contrat pour réaliser les travaux de pavage sur le chemin de la Rivière nord d'une longueur d'environ 1800 mètres pour un montant total de 148 678,77\$ incluant les taxes, selon les détails de leur soumission du 22 juin 2016;

D'autoriser Monsieur le maire, Claude Sylvain et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne à signer les documents donnant effet aux présentes;

ET D'autoriser que cette dépense soit assumée par la réserve des Carrières Sablières.

ADOPTION : 6 POUR

*** Monsieur le maire ajoute que la ville de Windsor a fait des travaux sur son territoire, à la limite de la Municipalité.

154-07.2016 10.3 SOUMISSIONS – TRAVAUX 2016 DU PROGRAMME TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a lancé un appel d'offres public pour les travaux de réparation et pavage des rues Bibeau, Chanoine Groulx, Leblond et du Parc ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 4 soumissions, à savoir :

Eurovia Québec Construction inc.	530 164,40\$ incluant taxes
Sintra inc.	487 357,87\$ incluant taxes
Construction & Pavage Dujour	505 292,36\$ incluant taxes
Pavages Maska	555 847,32\$ incluant taxes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait examiner la conformité du plus bas soumissionnaire par l'ingénieur au dossier et que celui-ci a fait les recommandations nécessaires ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pourront débuter dès réception d'une confirmation d'acceptation du plan d'intervention déposé au MAMOT le 15 avril 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'attribuer à la compagnie Sintra inc. le contrat pour réaliser les travaux de réparation et pavage des rues Bibeau, Chanoine Groulx, Leblond et du Parc pour un montant de 487 357,87\$ incluant les taxes, selon les détails de leur soumission du 22 juin 2016;

D'autoriser Monsieur le maire, Claude Sylvain et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne à signer les documents donnant effet aux présentes ;

ET D'autoriser que cette dépense soit assumée par le programme TECQ 2014-2018.

ADOPTION : 6 POUR

155-07.2016 10.4 SOUMISSIONS – CAMION 10 ROUES ET ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a lancé un appel d'offres public pour l'achat d'un camion 10 roues et équipements ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 3 soumissions, à savoir :

Tardif Diesel inc.	249 262,35\$ incluant taxes
Les Camions Inter-Estrie (1991) Inc.	256 303,42\$ incluant taxes
Équipements Lourds Papineau Inc.	242 168,03\$ incluant taxes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a examiné la conformité du plus bas soumissionnaire ;

CONSIDÉRANT les recommandations du chef d'équipe aux travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'attribuer à la compagnie Équipements Lourds Papineau inc. le contrat pour l'acquisition d'un camion 10 roues et équipements selon ce qui suit :

- pour le prix de 210 626,69\$ plus 10 531,33\$ de TPS et 21 010,01\$ de TVQ, soit un montant total de 242 168,03\$;
- selon toutes les exigences de l'appel d'offres incluant 2 addendas et de leur soumission en date du 20 juin 2016 ;
- le contrat sera une location crédit bail avec le bailleur Crédit-Bail Inc. SPAR / Banque HSBC Canada pour une période de 60 mois au taux fixe de 2.85%, soit un montant mensuel de 4 325,02\$ incluant les taxes ;
- avec option d'achat de 1,00\$ au 60^e mois ;

D'autoriser Monsieur le maire, Claude Sylvain et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne à signer les documents donnant effet aux présentes ;

ET d'autoriser que cette dépense soit assumée par le contrat 850865065 du MTQ.

ADOPTION : 6 POUR

*** Monsieur le maire ajoute que l'achat de ce camion est possible puisque la location achat d'un autre camion se termine à la fin de l'année.

156-07.2016 10.5 DOSSIER TAT 2016-001

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition confidentielle dans le dossier TAT 2016-001 et d'autoriser le maire, Monsieur Claude Sylvain et/ou la directrice générale, Madame Sylvie Champagne à signer les documents donnant effet aux présentes.

ADOPTION : 6 POUR

157-07.2016 10.6 TRAVAUX DE STABILISATION DANS UN FOSSÉ DU RANG 5 NORD

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos d'autoriser la continuité des travaux de stabilisation dans un fossé du rang 5 nord, près des lots 4 099 164 et 4 099 165;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Pierre Pichon donne les roches de son lot 4 099 083, lequel est situé à proximité des travaux prévus ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Excavation Rouleau Inc. possède l'équipement nécessaire pour la manutention et le transport des grosses roches ainsi que des matériaux granulaires provenant de la compagnie 2849-0340 Québec Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont effectués sous la responsabilité du chef d'équipe aux travaux publics selon le guide technique du Ministère des Transports, gestion environnementale des fossés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la compagnie Excavation Rouleau Inc. à effectuer ces travaux de stabilisation pour une dépense estimée à 10 000,00\$ excluant les taxes ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTION : 6 POUR

11.0 HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet n'est discuté.

158-07.2016 12.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-200 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LES SERVICES DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE POUR TENTER DE RÉGLER LES MÉSENTENTES VISÉES À L'ARTICLE 36 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a, conformément à l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales* (ci-après la loi), désigné une personne pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 de cette loi;

ATTENDU QUE la rémunération et les frais de la personne désignée sont à la charge des propriétaires intéressés;

ATTENDU QUE les articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoient qu'un mode de tarification peut être exigé par une municipalité pour le paiement d'une contribution à l'égard d'une activité et plus particulièrement à l'article 244.3 de cette loi qui prévoit que l'activité d'une municipalité qui consiste à étudier une demande et à y répondre est réputée procurer un bénéfice au demandeur;

ATTENDU QU'avis de motion et présentation d'un projet de règlement a été donné à la séance régulière du 06 juin 2016 par Monsieur le conseiller Gérard Messier;

ATTENDU QUE le règlement a été remis aux membres du conseil avant ce jour et que les élus présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent ainsi à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers:

QUE le présent règlement soit adopté.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le propriétaire d'un terrain visé par l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales* peut, à l'égard de ce terrain, demander par écrit à la personne désignée de régler toute mésentente visée par ce même article.

ARTICLE 3

La demande présentée à la personne désignée doit décrire la nature de la demande, l'étendue et le coût anticipé des travaux projetés ainsi que la part estimée des propriétaires intéressés.

ARTICLE 4

La rémunération pour le travail de la personne désignée pour tenter de régler les mésentes est établie selon le salaire réel de l'employé nommé, incluant les bénéfices marginaux.

La rémunération et les frais de la personne désignée sont répartis au prorata de la part des propriétaires intéressés aux travaux.

En plus de la rémunération visée au premier alinéa du présent article, un tarif au montant de 50\$ est exigé et imposé au demandeur pour l'ouverture d'un dossier.

ARTICLE 5

Dans le cas où une demande n'est pas suivie d'une entente ou d'une ordonnance entraînant la réalisation de travaux, le propriétaire qui a initié la demande doit assumer la rémunération et les frais de la personne désignée conformément au règlement et à la loi.

ARTICLE 6

En plus de la rémunération de la personne désignée et du tarif prévu à l'article 4, la municipalité exige et impose, selon la répartition prévue par le présent règlement, un tarif d'un montant équivalent au coût réel encouru par la personne désignée pour l'étude et le traitement du dossier de même que pour l'exécution de l'ordonnance.

Tous les frais découlant de travaux effectués par la municipalité, conformément à une ordonnance de la personne désignée, sont à la charge des propriétaires intéressés selon leur part respective établie dans l'ordonnance. Un tarif d'un montant équivalent à la part de chaque propriétaire intéressé dans le coût réel des travaux est exigé et imposé à chacun d'entre eux.

ARTICLE 7

Si après une première rencontre, les parties intéressées ne peuvent en venir à une entente, le demandeur de l'ordonnance doit, à titre de garantie, verser à la municipalité, sous forme de chèque visé ou d'argent un dépôt de 5 000\$.

Toute somme payée en trop est remboursée par la municipalité et toute somme manquante est exigée du demandeur dans les trente (30) jours de l'exécution des travaux visés par l'ordonnance relative à la demande.

ARTICLE 8

Toute somme due en vertu du présent règlement et découlant du traitement d'une demande présentée à la personne désignée est exigible dans les trente (30) jours suivant l'envoi par la municipalité d'un compte à cet effet aux propriétaires intéressés.

À compter du moment où ces sommes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au même taux que toute autre créance municipale impayée tel que prévu au règlement de tarification annuel de la municipalité.

ARTICLE 9

Le présent règlement remplace et abroge le Règlement numéro 2012-152.

ARTICLE 10

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTION : 6 POUR

CLAUDE SYLVAIN
Maire

SYLVIE CHAMPAGNE
Directrice générale/secrétaire-trésorière

159-07.2016 12.2 ENTENTE SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – 163 CHEMIN DION

CONSIDÉRANT les termes du règlement 2016-198 relatif à l'occupation du domaine public ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du projet d'entente sur l'occupation du domaine public concernant la propriété du 163 chemin Dion ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Laroche et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte les termes de cette entente sur l'occupation du domaine public concernant la propriété du 163 chemin Dion ;

ET autorise le maire, Monsieur Claude Sylvain et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne, à signer ladite entente.

ADOPTION : 6 POUR

160-07.2016 12.3 ORDONNANCE 43 ET 55 RANG 2 NORD

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 107-05.2016 ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier est réglé en date du 17 juin 2016 à la satisfaction de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers de mettre fin à la suspension décrétée par l'adoption de la résolution 107-05.2016.

ADOPTION : 6 POUR

161-07.2016 13.1 ENTENTE DE DROIT DE PASSAGE – SENTIER PÉDESTRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du projet d'entente d'un droit de passage pour un sentier pédestre sur une partie du lot 4 099 792, propriété de Monsieur Denis Héту ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte les termes de cette entente de droit de passage pour un sentier pédestre sur une partie du lot 4 099 792 ;

ET D'autoriser le maire, Monsieur Claude Sylvain et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne, à signer ladite entente.

ADOPTION : 6 POUR

162-07.2016 13.2 DISPOSITION D'UN ORDINATEUR

CONSIDÉRANT QUE le Club de pétanques s'adresse au conseil municipal pour obtenir un ordinateur ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose d'un ordinateur non utilisé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la disposition d'un ordinateur en faveur du Club de pétanques ;

ET QUE la municipalité assume les frais pour vider la mémoire.

ADOPTION : 6 POUR

163-07.2016 13.3 DISPOSITION DE LA TABLE DE PING PONG

Il est proposé par Madame la conseillère Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la disposition de la table de ping pong non utilisée depuis la fermeture de la maison des Jeunes ;

ET QUE le don de 25,00\$ reçu de l'acheteur soit affecté au surplus accumulé Infrastructures Loisirs.

ADOPTION : 6 POUR

164-07.2016 13.4 RÉPARATION DES FONDATIONS D'UNE PARTIE DU STATIONNEMENT DU CCFGL

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos d'autoriser la réparation des fondations d'une partie du stationnement du CCFGL, selon les recommandations de Monsieur Gaston Rouleau, ingénieur;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont effectués en régie interne par l'équipe de voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des

conseillers d'autoriser une dépense n'excédant pas 10 000,00\$ pour la location d'une pelle, l'achat et le transport des matériaux granulaires ainsi que les accessoires afin que soit effectué par l'équipe de voirie la réparation des fondations d'une partie du stationnement du CCFGL;

ET QUE cette dépense soit assumée par le poste budgétaire 02.320.00.625.

ADOPTION : 6 POUR

165-07.2016 13.5 PROGRAMME « SOUTIEN À L'ACTION BÉNÉVOLE 2016-2017 »

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande de subvention dans le cadre du programme « Soutien à l'action bénévole 2016-2017 » en référence au projet pour des aménagements et mises à niveau au parc des Pionniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale, Madame Sylvie Champagne et l'agent de développement aux loisirs, Monsieur Raymond Pélissier, à signer au nom de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, la demande de subvention dans le cadre du programme « Soutien à l'action bénévole 2016-2017 ».

ADOPTION : 6 POUR

166-07.2016 13.6 FOND D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande d'aide financière au développement du milieu auprès de la caisse Desjardins du centre du Val-Saint-François;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale, Madame Sylvie Champagne et l'agent de développement aux loisirs, Monsieur Raymond Pélissier, à signer au nom de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, la demande d'aide financière au développement du milieu.

ADOPTION : 6 POUR

167-07.2016 13.7 PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION HORS FOYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande de subvention dans le cadre du programme de récupération hors foyer de Éco Entreprises Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale, Madame Sylvie Champagne et l'agent de développement aux loisirs, Monsieur Raymond Pélissier, à signer au nom de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, la demande d'aide financière, volet 1 pour les aires publiques municipales.

ADOPTION : 6 POUR

168-07.2016 13.8 DEMANDE DE MADAME VIRGINIE FORTIN POUR UNE UTILISATION GRATUITE DU TERRAIN DE BALLES DU PARC DES

PIONNIERS POUR UNE ACTIVITÉ REGROUPANT LA PLUPART DES GARDERIES EN MILIEU FAMILIAL

CONSIDÉRANT QUE madame Virginie Fortin a déposé une demande d'utilisation du terrain de balles pour le vendredi 22 juillet 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE c'est une activité citoyenne au profit des enfants ;

CONSIDÉRANT QUE les responsables installeront des jeux gonflables sur le terrain ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain de balle est disponible ;

CONSIDÉRANT QUE les responsables ont besoin d'eau (non potable) pour les jeux ;

CONSIDÉRANT QU'ils ont besoin d'électricité pour les jeux gonflables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Virginie Fortin à réaliser son activité sans coût de location et en ayant accès à l'eau du garage et à l'électricité de la cabane des marqueurs le vendredi 22 juillet 2016.

ADOPTION : 6 POUR

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES A PAYER DU 07 juin au 03 juillet 2016

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201600408 (C)	4497		2016-06-10	543	MINISTERE DU REVENU	34,00 \$
201600409 (C)	4498		2016-06-13	37	HYDRO-QUEBEC	777,92 \$
201600410					ANNULÉ	
201600412 (C)	4499		2016-06-21	37	HYDRO-QUEBEC	1 268,97 \$
201600413 (C)	4500		2016-06-21	51	BELL MOBILITE	106,47 \$

Total des chèques émis

2 187,36 \$

Liste des chèques annulés pour la période demandée

N° chèque	Date	N° fourn.	Nom	S/Source I/Inverse	Montant chèque
201600411	2016-06-21	1092	ROY LAURENT	I	15,00 \$

COMPTES A PAYER- SÉANCE 04 JUILLET 2016

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201600414 (I)	4526		2016-07-05	18	L'ETINCELLE	189,71 \$
201600415 (I)	4539		2016-07-05	21	RESSORTS CHARLAND (SHERB) INC.	29,09 \$
201600416 (I)	4512		2016-07-05	30	DEPANNEUR RENALD MORIN	475,87 \$
201600417 (I)	4514		2016-07-05	34	FEDERATION QUEBECOISE MUNICIPALITES	2 782,40 \$
201600418 (I)	4536		2016-07-05	42	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	220,72 \$
201600419 (I)	4546		2016-07-05	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	158,30 \$
201600420 (I)	4549		2016-07-05	54	TARDIF DIESEL INC.	386,10 \$
201600421 (I)	4510		2016-07-05	57	CHERBOURG	203,50 \$
201600422 (I)	4511		2016-07-05	59	COOP DES CANTONS, COOPERATIVE AG.	587,61 \$
201600423 (I)	4527		2016-07-05	96	LIGNE ELECTRIQUE F.J.S. INC.	3 721,71 \$
201600424 (I)	4525		2016-07-05	103	LA TRIBUNE	466,71 \$
201600425 (I)	4553		2016-07-05	117	VISA DESJARDINS	749,29 \$
201600426 (I)	4509		2016-07-05	137	CHAMPAGNE SYLVIE	144,60 \$
201600427 (I)	4543		2016-07-05	145	SHERLENN INC.	16,14 \$
201600428 (I)	4544		2016-07-05	151	SOCAN (SOCIETE AUTEURS)	136,06 \$
201600429 (I)	4533		2016-07-05	158	PAYSAGISTES VAL-ST-FRANCOIS INC.	7 691,83 \$

201600430 (I)	4507	2016-07-05	173	CABLE-AXION INC.	344,58 \$
201600431 (I)	4502	2016-07-05	184	ARCHIVISTE MICHEL HAMEL	1 131,51 \$
201600432 (I)	4519	2016-07-05	201	GREAT WEST	3 133,38 \$
201600433 (I)	4528	2016-07-05	233	LOCATION WINDSOR (131758 Canada INC	252,40 \$
201600434 (I)	4516	2016-07-05	275	FONDS INFORMATION sur le territoire	24,00 \$
201600435 (I)	4540	2016-07-05	276	REVENU DU Canada	3 540,07 \$
201600436 (I)	4538	2016-07-05	277	REGIMES DE RETRAITE ET ASS. QUÉBEC	361,76 \$
201600437 (I)	4541	2016-07-05	278	REVENU DU QUEBEC	8 822,62 \$
201600438 (I)	4515	2016-07-05	280	FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	280,28 \$
201600439 (I)	4542	2016-07-05	300	SANI ESTRIE INC.	5 541,55 \$
201600440 (I)	4508	2016-07-05	344	CARQUEST WINDSOR LTÉE	3,78 \$
201600441 (I)	4517	2016-07-05	359	GENERAL BEARING SERVICE	8,35 \$
201600442 (I)	4506	2016-07-05	449	BRUNEAU L. ET FILS INC.	866,10 \$
201600443 (I)	4532	2016-07-05	454	ORIZON MOBILE	162,11 \$
201600444 (I)	4531	2016-07-05	456	MORIN MARC	2 069,55 \$
201600445 (I)	4537	2016-07-05	470	PNEUS METRO INC.	232,83 \$
201600446 (I)	4518	2016-07-05	471	GRAVIERE ST-FRANCOIS (1990) INC.	296,29 \$
201600447 (I)	4535	2016-07-05	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	687,67 \$
201600448 (I)	4548	2016-07-05	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION PUBLIQUE	334,00 \$
201600449 (I)	4550	2016-07-05	506	UAP INC.	149,46 \$
201600450 (I)	4521	2016-07-05	535	GROUPE SPORTS-INTER PLUS	258,59 \$
201600451 (I)	4524	2016-07-05	575	IN-FO.CA	83,70 \$
201600452 (I)	4503	2016-07-05	632	AWI INC.	424,72 \$
201600453 (I)	4545	2016-07-05	654	SOMAVRAC C.C. INC.	10 180,25 \$
201600454 (I)	4529	2016-07-05	723	MARCHE ST-FRANCOIS	336,28 \$
201600455 (I)	4505	2016-07-05	827	BLAIN ANDRÉ	570,00 \$
201600456 (I)	4551	2016-07-05	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	216,16 \$
201600457 (I)	4552	2016-07-05	921	VALORIS -	2 015,16 \$
201600458 (I)	4501	2016-07-05	933	9285-3332 QUÉBEC INC.	947,12 \$
201600459 (I)	4513	2016-07-05	965	DUPUIS MARYSE	179,38 \$
201600460 (I)	4547	2016-07-05	972	SYLPROTEC	330,49 \$
201600461 (I)	4534	2016-07-05	977	PELISSIER RAYMOND	350,00 \$
201600462 (I)	4522	2016-07-05	998	INDUSTRIELLE ALLIANCE	1 990,02 \$
201600463 (I)	4530	2016-07-05	1051	MONTY SYLVESTRE INC.	654,82 \$
201600464 (I)	4520	2016-07-05	1053	GROUPE ENVIRONEX	147,29 \$
201600465 (I)	4523	2016-07-05	1109	INDUSTRIELLE ALLIANCE	211,76 \$
201600466 (I)	4504	2016-07-05	1138	BELISLE LOUISE	15,00 \$
				L'écolo boutique	-68,45 \$
				Pro de la niveleuse	-26,45 \$

Total des chèques émis

65 017,77 \$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001

14 449.01\$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002

7 135.54\$

169-07.2016 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 04 juillet 2016 au montant de 65 017,77\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin à l'unanimité des conseillers que soit adopté la liste des comptes à payer telle que déposée;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 6 POUR

15.0 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est discuté.

16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

1^e Monsieur André Baillargeon demande quand les panneaux de signalisation 30 kilomètres sur le chemin Robert vont être installés. La directrice générale répond que ça devrait se faire d'ici la fin du mois. Des discussions s'en suivent.

2^e Monsieur André Baillargeon demande des explications pour le 163 chemin Dion. Monsieur le maire donne des détails.

3^e Monsieur Jacques Dion questionne l'item 12.1. La directrice générale donne des explications sur l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales.

4^e Madame Marie-Ève Frappier questionne le projet du sentier pédestre. Monsieur le conseiller Gérard Messier donne des détails. Madame Frappier demande si elle va être contactée concernant son terrain près du lac. Monsieur Messier explique que ce dossier est sous la responsabilité de l'Association du Lac Tomcod. Des discussions s'en suivent.

5^e Monsieur le conseiller Adam Rousseau informe les personnes présentes du dossier de circulation du 60 Principale et des mesures prises depuis les dernières semaines.

6^e Monsieur Antoine Trudeau commente la limite de vitesse sur la rue de l'Église est et la demande pour le chemin Robert.

7^e Madame la conseillère Manon Jolin résume les montants demandés dans les 3 dossiers de demandes de subvention.

170-07.2016 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h35.

ADOPTION : 6 POUR

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Claude Sylvain, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Claude Sylvain, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière

